

1. Rétroactes

Lors de l'assemblée générale de l'AWBB du 16 juin 2007, il a été décidé d'approuver le volet quantitatif de la convention avec la BRA.

Un nouveau tarif des indemnités a été fixé.

L'assemblée générale de la VBL n'est pas arrivée à ce point de son ordre du jour de l'AG du 23 juin 2007 et après avoir envisagé une consultation écrite des membres effectifs de l'AG, le conseil d'administration de la VBL a mis ce point à l'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire fixé le 10 novembre 2007.

Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette importante réunion avant de poursuivre les débats relatifs au volet qualitatifs de la convention.

A cela, il convient d'ajouter que

- l'accord sollicité auprès de l'administration des Finances n'a toujours pas été octroyé ;
- le montant des indemnités pour les matches provinciaux (+ 12 ans) a été ramené à 13 €.

2. Propositions

- Entamer les travaux relatifs au volet qualitatif de la convention dès le 12 novembre et le cas échéant présenter les résultats lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2007 ;
- Fixer des modalités de conclusion de la nouvelle convention afin qu'elle puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008 au plus tard.